

Bureau du 5 juillet 2004

Décision n° B-2004-2370

objet : **Acquisition de trois combinés d'hydrocurage destinés à l'entretien des branchements, des canalisations de petit diamètre, des bouches d'avaloirs et des bassins de dessablement du réseau d'assainissement de la Communauté urbaine - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1662 en date du 15 septembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure de marché négocié avec mise en concurrence et publicité, conformément aux articles 35-I-1°, 39, 40, 66, 67 et 72-II du code des marchés publics.

Conformément aux articles 53 et suivant du code des marchés publics, sur proposition de la personne responsable du marché, la commission permanente d'appel d'offres, par décision en date du 18 juin 2004, a classé première l'offre du groupement Cappellotto-LVI pour un montant de 622 900 € HT décomposé comme suit :

- lot n° 1 : équipements,
- lot n° 2 : véhicules porteurs ;

- tranche ferme : 378 000 € HT,
- tranche conditionnelle : 244 900 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 35-I-1°, 39, 40, 53, 66, 67 et 72-II du code des marchés publics en vigueur jusqu'au 9 janvier 2004 ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1087 et n° 2003-1606 respectivement en date des 3 mars et 22 décembre 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1662 en date du 15 septembre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 18 juin 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour les acquisitions de trois combinés d'hydrocurage destinés à l'entretien des branchements, des canalisations de petit diamètre, des bouches d'avaloirs et des bassins de dessablement du réseau d'assainissement de la Communauté urbaine - lots n° 1 et 2 et tous les actes contractuels afférents, avec le groupement d'entreprises Cappellotto-LVI pour un montant de 622 900 € HT.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée 0119 par délibération n° 2003-1606 en date du 22 décembre 2003.

3° - Le montant à payer en 2004 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - pour un montant de 450 000 € HT au compte 218 210.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,